



Ville de MONTENDRE



Conseil local des Parents d'élèves  
De Montendre

# cha me à montendre



## LIVRET D'ACCUEIL

Destiné aux parents  
et à leurs enfants scolarisés  
à l'école Maternelle de Montendre



# École maternelle

Route de St Savin – 17130 MONTENDRE

☎ 05.46.70.34.72.

**E-mail : em-montendre@ac-poitiers.fr**

6 classes

L'école ouvre le matin de 8h40 jusqu'à 9h. Mes parents m'accompagnent jusqu'à ma classe où m'accueillent mon enseignant et une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles).

De 11h50 à 13h20, la municipalité prend le relais des enseignants :

- *Je mange à la cantine* : deux services sont organisés (le 1<sup>er</sup> pour les petites sections, le 2<sup>d</sup> pour les moyennes et grandes sections). Le menu est affiché à l'entrée de l'école. Les repas sont élaborés à la cuisine de l'école maternelle sous la direction d'un cuisinier. Pendant le repas, je suis aidé par des agents communaux. Je peux ensuite jouer dans la cour sous leur surveillance.
- *Je ne mange pas à la cantine* : à 11h50, mes parents viennent me chercher dans ma classe, ils passent par l'entrée administrative de l'école (Cf. plan) et je reviens à 13h20 dans la cour de récréation.

Depuis la rentrée 2008/2009, il existe un dispositif d'aide personnalisée, proposée à certains élèves, chaque jour de 12h à 12h30.

Le soir, mes parents viennent me chercher à 16h30 : ils passent par le portail et se présentent devant l'accès extérieur de ma classe où je les attends. Si je suis en petite section, ils doivent m'attendre devant la porte de la classe.

Mes parents doivent obligatoirement souscrire un contrat d'assurance « *Responsabilité civile et individuelle accident* » élargi aux sorties et voyages scolaires (visites de musées, classes de découvertes, garderie, cantine...).

Au début de l'année, les enseignants organisent une réunion d'information dans chaque classe.

Afin d'instaurer une véritable gratuité scolaire, la commune de Montendre prend en charge les fournitures scolaires (sauf trousse et cartable) et finance de nombreuses sorties. Il existe également une coopérative scolaire qui permet l'achat de petits matériels et contribue au financement des sorties. Elle fonctionne grâce à des cotisations facultatives et aux recettes des manifestations ou diverses actions organisées par l'école avec le soutien des parents d'élèves.

# Le mot des enseignants

## sur le fonctionnement de l'école maternelle



L'école maternelle comporte 5 classes et 1 classe passerelle  
cueille les enfants de 2 ans à mi-temps (effectif  $\leq$  20 enfants).

Pour les petites sections, un temps de repos, inscrit à l'emploi du temps, a lieu après  
le repas de midi dans un dortoir prévu à cet effet.

Toutes les fournitures sont payées par la municipalité et fournies par l'école.  
Il est seulement demandé de munir son enfant **d'un sac à dos, d'une paire de  
chaussons, d'une paire de bottes en caoutchouc et d'un gobelet, le tout marqué  
au nom de l'enfant.**

Nous conseillons également aux parents de laisser en permanence une tenue de re-  
change dans le vestiaire (accidents pipi ou tenues mouillées dans la cour).

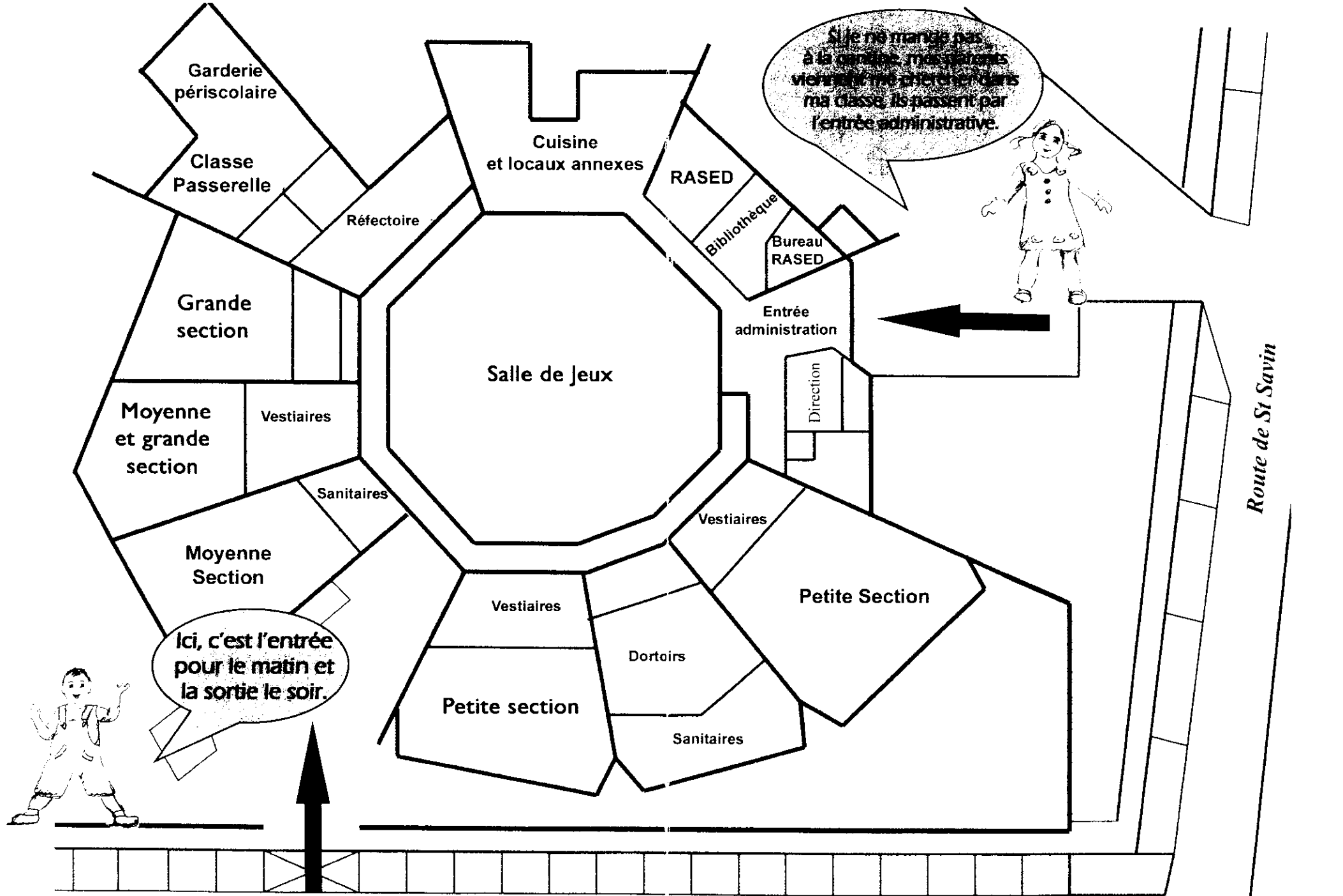
Les enseignants sont à votre disposition si vous avez besoin de dialoguer avec eux de  
votre enfant. Cependant, afin de ne pas perturber la classe, nous vous demandons de  
bien vouloir prendre rendez-vous pour traiter des soucis que vous pourriez rencontrer  
ou répondre à vos interrogations.

Des sorties ou spectacles ont lieu chaque année, les parents en sont tenus informés et  
donnent leur accord, signé si besoin.

## Le RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

L'équipe du RASED est composée d'un maître spécialisé et d'un(e) psycholo-  
giste scolaire. Ils sont chargés, avec l'enseignant de la classe, d'aider votre en-  
fant à surmonter les difficultés qu'il peut rencontrer dans ses apprentissages et  
dans sa vie scolaire.

Le RASED peut intervenir à la demande de l'enseignant et des parents. La ren-  
contre avec votre enfant ne peut se faire sans votre autorisation.



**Le plan de mon école**



# Et en dehors de la classe ?

## **La cantine**

Si je mange à la cantine, à la fin de chaque mois, la Trésorerie de Mirambeau adresse à mes parents une facture correspondant au nombre de repas pris. Le 2ème et le 4ème vendredi de chaque mois, de 8h30 à 12h, la Trésorerie assure une permanence dans les locaux de la mairie.

## **Garderie périscolaire**

Si mes parents ne sont pas disponibles aux heures d'ouverture et de fermeture de l'école, il existe une garderie périscolaire, gérée par l'association Liaison Animation Montendre, située dans les locaux de mon école. Je peux y aller dès le matin et même le soir à condition de m'y inscrire préalablement. Elle est ouverte de 7h35 à 8h40 et de 16h30 à 19h00.

## **Et après l'école ?**

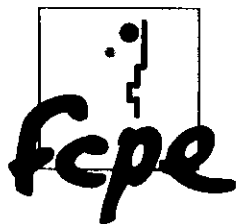
Je peux pratiquer un sport ou une activité artistique dans une des nombreuses associations de la commune (liste disponible en mairie). Des assistantes maternelles agréées peuvent aussi s'occuper de moi ; la liste régulièrement mise à jour est disponible à la mairie de Montendre

## **Et pendant les vacances ?**

Pour m'amuser, je vais à l'Accueil de Loisirs « *Les 7 Chevaliers* ». Je retrouve mes copains et des animateurs sympas qui organisent des jeux, des ateliers bricolage des sorties, des spectacles... Il est ouvert pendant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h30 et les mercredis de 8h à 18h en période scolaire.

**\* LAM : 3, rue de la Garenne - 05.46.70.43.67.**

# Les parents d'élèves



## **Qu'est-ce que la FCPE ?**

C'est une association loi 1901. Elle participe chaque année aux élections des représentants de parents d'élèves.

L'association des Parents d'élèves FCPE tient son assemblée générale courant septembre. A cette occasion, elle dresse le bilan de ses activités et invite la municipalité ainsi que les chefs d'établissements à faire le point sur la rentrée scolaire. L'association se réunit le 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois au centre culturel.

## **Que fait la FCPE au sein de mon école ?**

Ses responsables veillent à la bonne qualité de vie au sein de l'établissement (restauration scolaire, sensibilisation à l'hygiène et à la santé, interclasse, problèmes d'effectifs, etc.)

Les parents seront régulièrement conviés à participer à des rencontres autour de divers thèmes.

Les parents élus travaillent aussi régulièrement en collaboration avec la commission municipale « *Jeunesse et Vie Scolaire* » afin de développer une politique jeunesse au plus près des besoins des enfants.

N'hésitez pas à soumettre vos remarques et questions à l'association des parents d'élèves.



## **Qu'est-ce que le conseil d'école ?**

Il est composé de l'équipe enseignante, des membres du réseau d'aide, des représentants de la municipalité, des parents d'élèves élus, de l'Inspection Académique et des DDEN (délégués de l'Éducation Nationale).

Il se réunit une fois par trimestre.

Il est consulté sur l'ensemble de la vie scolaire.

## Numéros utiles

Mairie de Montendre .....	05.46.49.20.84.
École élémentaire de Montendre .....	05.46.49.21.50.
École maternelle de Montendre .....	05.46.70.34.72.
Trésorerie de Mirambeau .....	05.46.49.70.10.
Garderie périscolaire .....	05.46.49.04.72.
Centre de Loisirs de Montendre.....	05.46.49.04.72.
Gymnase Municipal .....	05.46.49.51.30.
Bibliothèque municipale .....	05.46.49.33.34.
Association Liaison Animation Montendre.....	05.46.70.43.67.
Les Loupiots, accueil parents-enfants (0/3 ans) .....	05.46.70.34.10.
Office de tourisme .....	05.46.49.46.45.
A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural).....	05.46.70.33.25.
Association d'Aides aux Chômeurs	
aide administrative.....	05.46.49.29.33.
aide alimentaire .....	05.46.70.37.32.
Réseau d'Aides Spécialisées Elèves en Difficulté .....	05.46.49.29.77.
Pompiers .....	18
Gendarmerie .....	17 ou 05.46.49.40.27.
S.A.M.U.....	15
Cabinet médical.....	05.46.48.58.58.
Centre médico-psychologique.....	05.46.49.31.68.
Consultation protection Infantile (service social) .....	05.46.49.27.77.
Centre anti-poison de Bordeaux.....	05.56.96.40.80.
Allo enfance maltraitée .....	119 ou 0 800 05. 41. 41.
Croix-Rouge écoute.....	0 800 858 858